



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 05 juillet 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29/06/2023.

Etaient présents : Bruno FORT - Sophie GROS - Emile PERRAUD - Cécile MICHAUD - Christian COCHET, adjoints.
Bernard MICHAUD – Julio CASTANEDA - Thierry LEGER – Christine LECHON – Anabelle LEANDRO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie DICORATO – Frédérique MOISSET - Patricia JANTET - Francisco MARTINEZ - David COUNORD.

Secrétaire de séance : Bruno FORT

D-2023-18 SOUTIEN FINANCIER A LA BANQUE ALIMENTAIRE

M. le Maire expose :

Créée en 1992, la Banque Alimentaire de l'Ain poursuit ses récoltes puis la redistribution à 75 associations partenaires et CCAS du département pour subvenir aux besoins de 13000 habitants en situation de précarité. L'association a pour objet principal d'apporter une aide alimentaire aux personnes les plus démunies.

La Banque Alimentaire de l'Ain doit faire face à un déficit structurel de 237 000 € chaque année, qui est désormais aggravé par un prochain désengagement de la SEMCODA de 80 000 €, la diminution de la subvention de l'ARS et la hausse des prix des produits alimentaires.

En cohérence avec le projet de territoire, dans un souci de proximité, il est proposé aux communes qu'elles apportent un soutien financier de 0.20 € par habitant à la Banque Alimentaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- Le soutien financier à la Banque Alimentaire à hauteur de 0.20 € par habitant
- Le versement de la somme de 235 € (1 1175 habitants x 0.20 €) à la Banque Alimentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

Par 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

DECIDE

- Le soutien financier à la Banque Alimentaire à hauteur de 0.20 € par habitant
- Le versement de la somme de 235 € (1 1175 habitants x 0.20 €) à la Banque Alimentaire

Fait et délibéré le 05 juillet 2023.
Pour copie conforme.

Le Maire soussigné certifie le caractère
Exécutoire du présent acte :
Et mis au contrôle de légalité le 11/7/23
publié, affiché ou notifié le 11/7/23

Le Maire,
Philip LALLEMENT.

